

# Demande de subvention pour les porteurs de projet - ACTION 2 - Digitalisation du point de vente



Direction d'administration de l'économie et du développement territorial.  
Service de l'économie et du commerce

Contacts : ☎ 010 23 61 53 – ✉ [économie@brabantwallon.be](mailto:économie@brabantwallon.be)

---

## Formulaire de demande :

### 1. Identification du porteur de Projet

Commune où va se situer le projet faisant l'objet de la demande : .....

Nom : ..... Prénom : .....

Rue : ..... N° : .....

Code postal : ..... Commune : .....

Téléphone : .....

Courriel : .....

Profession actuelle : .....

### 2. Projet :

2.1. Dénomination du projet : .....

2.2 Le concept.....

2.3 En quoi votre projet répond-il aux attentes des consommateurs ?.....

2.4. Montant de votre investissement avec les différents postes : .....

**Pour mémoire :**

Les investissements pris en charge devront, par le développement de technologies digitales et numériques, répondre à un ou plusieurs objectifs suivants :

- Faciliter la commande et le retrait des produits par les clients en magasin durant et en dehors des heures d'ouverture ;
- Développer une communauté autour du point de vente ;
- Installer des technologies digitales et numériques dans le point de vente afin d'améliorer l'expérience du client sur le point de vente ;
- Offrir aux clients une offre commerciale supplémentaire à celle présente sur le point de vente ;
- Améliorer la gestion des stocks et du point de vente ;
- Attirer de nouveaux clients et/ou fidéliser ses anciens.

**Montant des subventions :**

- 60% du montant total des investissements admis HTVA avec un maximum de 6.000,00 euros pour la création ou la relocalisation d'une activité commerciale dans un périmètre de redéploiement commercial d'un Centre de ville/ village de catégorie 2 et 3 ;
- 60 % du montant total des investissements admis HTVA avec un maximum de 6.000,00 euros pour l'équipement en technologies digitales et numériques d'une activité commerciale dans un périmètre d'action d'un Centre de ville/village de catégorie 1, 2 et 3.

Un même projet d'activité commerciale peut prétendre à une prime pour les deux actions pour un maximum de 12.000,00 euros

**Joindre en annexes :**

- Un plan d'affectation présentant le montant des investissements et la manière dont vous entendez payer lesdits investissements ;
- Un curriculum vitae.

Allez-vous introduire une demande complémentaire pour l'ACTION 1: Stimulation du commerce local et des circuits courts ?  OUI  NON

**Ce formulaire, complété et signé par les personnes habilitées à représenter le demandeur, est à renvoyer à l'adresse suivante :**

Le Brabant wallon  
Direction d'administration de l'économie et du développement territorial | Service de l'économie et du commerce  
Parc des Collines – Bâtiment Archimède | Place du Brabant wallon, 1 - 1300 WAVRE

ou par courriel à l'adresse suivante : [economie@brabantwallon.be](mailto:economie@brabantwallon.be)

*Le responsable de traitement est l'administration provinciale du Brabant wallon, Place du Brabant wallon 1, 1300 Wavre. Vos données à caractère personnel sont collectées uniquement avec pour objectif, le traitement de votre demande de subvention. Elles sont traitées en veillant au respect de la réglementation en vigueur et, en particulier, du RGPD.*

*Les informations relatives aux modalités de collecte, de traitement et de conservation de vos données, ainsi que les droits que vous pouvez exercer, sont repris dans la « Politique de gestion des données à caractère personnel », disponible sur le site internet de la Province (<https://www.brabantwallon.be/gdpr-view>) ou sur simple demande adressée au délégué à la protection des données ([dpo@brabantwallon.be](mailto:dpo@brabantwallon.be)).*

Nom et signature de la personne habilitée à engager son organisation, son entreprise (nom + titre)

Lieu: ..... Date: ...../...../.....